DÉPARTEMENT DES VOSGES

COMMUNE DE GOLBEY

PLAN LOCAL D'URBANISME

Zones d'application des normes acoustiques

Décrets n°95-20 et 95-21 du 9 janvier 1995 et des arrêtés des 9 janvier 1995 et 30 mai 1996

Légende

- Zone de 100m où la règlementation acoustique est applicable
- Tronçon de routes et voies ferrées soumises à des normes d'isolation acoustique

Zonage

- UA : Centre ancien
- UC : Habitats collectifs et équipements publics, sportifs et de loisirs
- UD : Habitats résidentiels
- UDa : secteur à réglementation particulière
- UE : Habitats pavillonaires
- UEa : secteur d'habitats pavillonnaires dense
- UF : Activités commerciales et artisanales
- UFa : secteur à réglementation particulière
- UFc : secteur à réglementation particulière
- UG : Activités industrielles
- UGa : secteur à réglementation particulière
- UGv : secteur gens du voyage
- UM : Casernes militaires
- 1AUt : secteur à vocation d'activités tertiaires
- 1AU : Zone d'urbanisation future à court terme
- 2AU : Zone d'urbanisation future à long terme
- 2AUG : secteur à vocation industrielle
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Nf : secteur de forêt
- Ngh : secteur du Fort
- Nph : secteur photovoltaïque

Sections cadastrales

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 18 juin 2020 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Golbey.

M. le Maire
Roger ALÉMANI

N

0 100 200 m